

Postulat Martine Meldem et consorts – Renforcer l’approche de genre et les enseignements thématiques l’égalité en général dans la formation pédagogique 18_POS_049

Texte déposé

Si l’école est aujourd’hui mixte, la façon dont les enfants sont traités, accueillis ou dont ils interagissent entre eux durant leur scolarité va beaucoup dépendre de leur sexe. Par exemple, les enseignant-e-s, quel que soit leur sexe, ont plus d’interactions avec les garçons qu’avec les filles. Les garçons ont, en moyenne, deux fois plus la parole en classe que les filles. Celles-ci sont louées par leur propreté et discipline, les garçons par leur inventivité et la richesse de leurs idées. On reconnaît aux garçons un besoin de bouger et l’on colle sur eux l’étiquette de « turbulents ». En même temps, on valorise la passivité des filles. Dans le matériel pédagogique, nous voyons encore apparaître beaucoup plus de personnages masculins que féminins. Les femmes et les hommes sont encore fortement représentés dans des rôles stéréotypés. Ce sont des phénomènes bien relayés par les recherches en sciences de l’éducation¹.

Avec le temps, les filles et les garçons s’adaptent au comportement attendu et font des choix — d’orientation scolaire ou professionnelle par exemple — qui renforcent les inégalités entre les femmes et les hommes dans notre société. La socialisation différenciée des enfants selon leur sexe est en leur défaveur, surtout pour celles et ceux qui, par leur orientation sexuelle ou leur identité de genre, ne s’y conforment pas. De la même manière, mettre en question cette socialisation a de réels bénéfices : ouvrir les horizons des possibles dans les choix des métiers, prévenir le sexisme, l’homo et la transphobie, et les formes de violences et de souffrance qui les accompagnent, et enseigner les valeurs de l’égalité.

Pour cela, il faut que nos enseignant-e-s soient — bien — formé-e-s aux enjeux liés à l’égalité, notamment le genre. Or, encore aujourd’hui, les futur-e-s enseignant-e-s peuvent sortir de leur formation pédagogique sans avoir été formé-e-s ou pour le moins sensibilisé-e-s à ces questions. En effet, l’enseignement de la pédagogie dans une approche de genre, et de mise en question des inégalités au sens large, reste encore assez peu développé à la Haute école pédagogique (HEP). Dans la filière primaire, seul un module obligatoire, intitulé Pédagogie interculturelle et Genre (six crédits ECTS), aborde les inégalités au sens large. Dans les filières secondaires, deux séminaires à choix donnent la possibilité de se former au Genre (trois ECTS chacun) mais ils sont non obligatoires et limités à cinquante étudiant-e-s. Enfin, dans la filière Pédagogie spécialisée, à part des interventions ponctuelles, les étudiant-e-s n’ont accès à aucun module ou séminaire spécifiques sur les questions Genre.

Les députées soussignées demandent au Conseil d’Etat d’étudier l’opportunité d’encourager et de renforcer l’approche de genre et les enseignements thématiques l’égalité en général dans toutes les filières d’études à la HEP.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Martine Meldem
et 36 cosignataires*

Développement

Mme Martine Meldem (V’L) : — Différents organismes travaillent activement sur le genre. Parmi les nombreuses études disponibles, j’en ai retenu une : la publication de Mme Farinaz Fassa, professeure à l’Université de Lausanne, intitulée *Filles et garçons face à la formation*. Le problème

¹ Le site www.ecoledugenre.com propose un aperçu ludique, mais très complet, de l’état de la recherche sur cette question.

n'est pas une obligation ou non dans l'enseignement. La situation est en effet paradoxale : d'une part, il n'y a plus d'embûche légale à l'insertion des filles dans le système éducatif, pas plus d'ailleurs que de différenciation filles/garçons dans le contenu des programmes scolaires, mais d'autre part, les inégalités de situation stagnent à tous les niveaux de l'éducation depuis une trentaine d'années. Si certaines mesures ont pu être prises pour endiguer le problème, force est de constater qu'à l'école primaire, le corps enseignant continue majoritairement à ne pas voir les stéréotypes de sexe, qu'à l'école secondaire, les choix des élèves en matière d'orientation continuent à être considérés comme des choix naturels, et qu'à l'échelon supérieur — bien qu'aujourd'hui, les filles y soient plus nombreuses que les garçons — les filières dans lesquelles elles s'inscrivent sont moins rémunératrices et moins rémunérées.

Au début des années septante, la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP) a donné l'impulsion, afin de faire appliquer des mesures visant à éliminer les discriminations dont étaient victimes les filles, en particulier à cause des programmes différenciés pour les filles et pour les garçons. Mais la CDIP de l'époque ne s'est pas arrêtée là. En 1993, elle propose que « la question genre » soit formellement incluse dans la formation des enseignants du primaire. Et puis plus rien... L'effacement de la CDIP s'explique par la création des Bureaux de l'égalité — étonnant ! — et ainsi, l'école s'est sentie délestée des tâches éducatives concernant le respect des genres, l'égalité des droits et le droit à la différence. Ainsi, en transférant cette tâche aux Bureaux de l'égalité — qui sauf erreur n'existent pas dans tous les cantons et sont mal dotés en ressources et en personnes — cela a permis de continuer à cultiver, à travers l'éducation, pendant encore plusieurs décennies, l'idée que la position dominante est de genre masculin, maintenant ainsi la part féminine de la société et de la femme dans une position dominée. Bien sûr, l'éducation à la maison joue un grand rôle, voire un rôle prioritaire pour la suite des événements. Les enfants viennent déjà à l'école avec les idées bien claires. Alors, on peut se poser certaines questions : faudrait-il aller encore plus loin ? Faudrait-il introduire des cours de sensibilisation aux futurs parents, comme les cours à la préparation de l'accouchement, à la naissance et à la parentalité ? Ou faut-il encore des initiatives pour sensibiliser au respect de l'autre et aux droits humains ? Ou bien peut-être faut-il instaurer des quotas pour permettre au genre masculin d'accéder à l'enseignement des premières années de l'école obligatoire ? Tout cela peut faire l'objet d'autres postulats, voire de motions, puisque comme on l'a vu, sans obligation, il n'y a que peu d'évolution.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.